

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'association internationale CODATU a pour objectifs de :

- promouvoir les actions d'animation et d'échanges scientifiques, techniques, économiques et sociaux dans le domaine des systèmes de déplacements et de leurs relations avec le développement urbain,
- favoriser les échanges d'expériences entre les pays en développement, les pays en transition et les pays industrialisés.

Elle rassemble l'ensemble des professionnels des domaines concernés, issus :

- des institutions de formation, d'études, de recherche, de financement,
- des collectivités territoriales et autorités organisatrices de transport,
- des exploitants, des sociétés d'ingénierie, des industriels et des constructeurs,
- des comités nationaux ou régionaux créés pour démultiplier, dans leur zone géographique d'influence, les actions de l'association.

Ses activités comprennent :

- la réalisation, dans les pays intéressés, de séminaires et ateliers sur les sujets d'actualité. Le premier séminaire consacré à l'examen de l'adaptabilité des plans de déplacements urbains au contexte propre des pays en développement s'est déroulé à Lyon les 9 et 10 juillet 1998,
- les actions menées au siège pour le compte des membres : coordination d'actions de formation, animation du réseau documentaire, recherche d'experts, relations avec les institutions et organisations internationales, notamment Nations Unies, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Union internationale des transports publics, etc,
- les travaux de comités techniques chargés de préparer des recommandations à l'intention des décideurs. Sept comités ont été créés :

- . financement et régulation,
- . systèmes de déplacement et organisation de l'espace,
- . intermodalité,
- . relations avec l'environnement,
- . utilisation de technologies nouvelles,
- . aspects sociaux,
- . politique institutionnelle de gestion,

- l'organisation de conférences internationales pour faire le point de l'avancement des connaissances et de l'évolution des pratiques : Dakar 1980, Caracas 1982, le Caire 1986, Jakarta 1988, Sao Paulo 1990, Tunis 1992, New Delhi 1996, Cape Town 1998.

La prochaine conférence CODATU IX se déroulera à Mexico en avril 2000.

La CODATU, dont le siège était en région parisienne, l'a transféré à Vaulx en Velin en juillet 1997.

Compte tenu de l'intérêt pour Lyon de cette délocalisation et de l'impact des activités de la CODATU sur le rayonnement international de l'agglomération, il pourrait être accordé une subvention à l'organisation de la conférence de Mexico, d'un montant de 200 000 F en 1999 et 150 000 F en 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accorde à la CODATU un fonds de concours de 200 000 F en 1999 et de 150 000 F en 2000 pour l'organisation de la conférence de Mexico en avril 2000.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention organisant le versement de ce fonds de concours.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,